AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (6)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur Parmentier, 14 novembre 1862

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Parmentier, 14 novembre 1862

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (6)
Collation4 p. (391r, 392r, 393v, 394r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Parmentier, 14 novembre 1862, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/42094

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction14 novembre 1862
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireParmentier [Guise]
Lieu de destinationGuise (Aisne)

Description

RésuméSur la route n° 55 de Jonqueuse à Étreux. Godin accepte volontiers le choix de Parmentier en tant qu'expert désigné d'office et lui communique ses observations. Godin fait transporter des marchandises sur un tronçon de la ligne n° 55 ; il a contracté un bail annuel de 250 F avec Brunel pour la location d'un port placé sur le chemin, où les déchargements sont plus économiques qu'au port de Longchamps ; l'administration prétend qu'il a fait des dégâts considérables au chemin en 1861 et 1862 alors que les seuls travaux d'entretien ont été faits par lui ; il renonce depuis à emprunter le chemin et fait décharger ses bateaux au port de Longchamps, aussi la question ne porte que sur le passé ; Godin conteste qu'il ait dégradé la route qui n'est achevée que pour la moitié du trajet ; il a proposé néanmoins une indemnité à l'administration de 200 F correspondant au déchargement de 20 bateaux par an à Longchamps chez Macaigne au prix de 10 F par bateau, indemnité que l'administration juge insuffisante malgré l'inachèvement de la route. Godin communique à Parmentier un état annuel de ses transports en précisant que 2 198 tonnes transitent par le chemin.

Mots-clés

Animaux, Arbitrage (droit), Chemins de fer, Conflit, Finances d'entreprise, Fonderies et manufactures "Godin", Industrie, Transport de marchandises Personnes citées Macaigne [monsieur]
Lieux cités

- <u>Étreux (Aisne)</u>
- <u>Ionqueuse</u>, <u>Macquigny</u> (Aisne)
- Longchamps, Vadencourt (Aisne)
- Saint-Quentin (Aisne)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 14/09/2022 Dernière modification le 26/04/2023

Guise le 14 gbra 1862 Mordin a hapertion que l'al ministration Jun fromeon de la ligne fungues de Etreus pour le conson done que me mette are far ministration sur a chora fact in your chargeant un bay ave Me 03

la louation de mon port souf les quelques indimnites que per retire la trout pas deffisante for porte de 200 frans lan que p sui ai dousorite que un le plus petit aris elle pourait one firster purgue pe pourais faire duparque a quelque par de la dans des conditions a fait comples de us inconvincents anaquels of ne pourais envire moire muisque la weet n'est pas arhere it que prequire pe navais her pretendre a des digradations que dur une chier faite haamen que pe seins de faire de utte affair mien a fait doublement restorter farbitrain dons ne laisting par for dois dur effonsioner darrifier les interets ligitemes de lineustrie que vous after representer dans eaugur you la chose doit mind eaumine of Nous joins ma note in transports diene anne en sous priant de sumarque que les transports de matieres que partit proximite des chemins de per mierrident on a It guntin on a bohain sur le trafet disquelles fai constan ment des duitares les 2,198, how his sout autement were denant give de shemin on quistion Swithy agreer effortune mes tentiments bun cordina it tasserame de mur esperation